

Donner la garde à sa tante

Par PhilppeDeDakar, le 07/12/2023 à 11:24

Bonjour

Habitant atuellement au Sénégal avec mon épouse (couple Français / Sénégalaise avec le mariage légalisé en Françe),

nous désirons confier la garde de notre fils agé de 9 ans (il a la nationalité Française) à la garde de sa tante habitant en France afin qu'il puisse y suivre ses études. Quel document dois-t-on fournir afin de rendre possible son inscription à l'école ?

Merçi d'avance